

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 18-2026****SÉANCE DU 25 FEVRIER 2026**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27  
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 21

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Échillais, sous la présidence de M. Claude MAUGAN, Maire, dûment convoqués le treize février deux mille vingt-six.

**Présents** : MAUGAN Claude, PRUGNIÈRES Anne-Cécile, GUEVEL Stéphanie, DAUTRICOURT Arnaud, PAYET Patrice, CUVILLIER Armelle, HEURTEBISE Serge, BICHON Angélique, MORIN Delphine, MOREAU Karine, SEUGNET Leila, CLAUSE Patrick, LÉBOUC Patricia, BERBUDEAU Éric, DUMAS FERNANDES Jacqueline, TRÉVIEN Sonia, GIRARD Jean-Pierre, MANCA Isabelle, ROUSSEAU Etienne.  
**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Pouvoirs** : M. URBANI Sébastien a donné procuration à M. CLAUSE Patrick,  
M. COUDERT Éric a donné procuration à Mme TREVIEN Sonia,

**Absents excusés** : Bertrand Dupont, Séverine Robin, Bruno Bocard, Sébastien Violleau, Dominique Veillon.

**Absent** : Magalie Le Goff,

**OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT :**

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

- Responsabilité dans la mise en œuvre de la politique de gestion des ressources humaines,
- Assurer la gestion administrative et statutaire du personnel,
- Informer et apporter des conseils dans les domaines des ressources humaines,
- Encadrer les agents du service scolaire et de l'entretien des bâtiments,
- Assurer l'information et la communication de la ville,

Cet emploi serait créé à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026, pour effectuer les missions susvisées. Il est ouvert aux fonctionnaires relevant de la catégorie hiérarchique B, dans le cadre d'emplois des Rédacteurs au grade de Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- **De créer un emploi permanent de responsable des ressources humaines et de la communication sur le grade de Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi,**

**AR Prefecture**

017-211701461-20260225-D2026\_18-DE  
Reçu le 27/02/2026  
Publié le 27/02/2026

- **De modifier le tableau des emplois et des effectifs**
- **D'inscrire au budget les crédits nécessaires.**

**Pour : 21**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Fait et délibéré en séance,

Le 25/02/2026

le Maire, Claude MAUGAN

Le secrétaire de séance,  
M. Arnaud DAUTRICOURT



Publiée le :